



COMMUNIQUÉ

Carence dans la fonction publique, arrêtons-les !

La commission des finances du Sénat examine le projet de loi de finances 2026, mais :

- Pas pour instaurer la taxe Zucman qui permettrait avec une taxe de 2 % sur les patrimoines de 100 millions de telle manière à ce que les classes sociales les plus riches contribuent au financement du progrès social et plus particulièrement des services publics !
- Pas pour mettre fin aux 211 milliards d'euros alloués chaque année aux entreprises sans contrepartie, ni évaluation, ni contrôle !

Non, ladite commission vient, via le Sénateur [LR] Claude Nougéin, **d'adopter un amendement visant à porter de 1 à 3 le nombre de jours de carence** dans la fonction publique de l'Etat. Cette mesure pourrait être étendue aux versants territorial et hospitalier de la fonction publique.

La Cgt Fonction publique condamne cette énième tentative sénatoriale d'imposer trois jours de carence aux agent.es publics.

Cet amendement confirme en fait l'agression portée à l'encontre des agent.es publics quant à leurs droits à la sécurité et à la protection sociales. Au musée des horreurs, nous citerons notamment :

- * le jour de carence,
- * la baisse de 10 % de la rémunération versée lorsque les agent.es publics sont en congé maladie ordinaire,
- * la mise en cause de leurs régimes spéciaux de retraite,
- * la destruction de leurs systèmes de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance...

Pour la Cgt fonction publique, l'urgence est à la mobilisation, y compris par la grève et dans les manifestations du mardi 2 décembre 2025 pour :

- l'abrogation de la contre-réforme des retraites,
- la reconstruction d'un droit au départ à 60 ans à taux plein et d'un droit aux départs anticipés pour celles et ceux qui exercent des missions et des travaux pénibles,
- l'abrogation de tout jour de carence pour les salariés.e.s du public comme du privé,
- le rétablissement à 100 % de la rémunération versée lorsque les agent.es publics sont en congé maladie ordinaire,
- le maintien et l'amélioration des régimes spéciaux : pensions civiles et militaires, CNRACL, FSPOEIE, Ircantec, etc.
- des systèmes de protection sociale complémentaire financés par les employeurs publics en santé et en prévoyance.

Ensemble et dans l'unité la plus large, mobilisons-nous, y compris par la grève et les manifestations, le mardi 2 décembre.

Montreuil, le 19 novembre 2025